



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 17 juillet 2024

Réunion du 17 juillet 2024

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO, Maxime RINIE, Damien ENGEL

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

Championnats Seniors

• NATIONAL 3

La CRC prend acte du PV du BELFA en date du 16/07/2024 concernant la composition des groupes de NATIONAL 3 avec le repêchage de RAON L'ETAPE US et de STRASBOURG ALSACE RC 2.

Descendent en NATIONAL 3 en date du **17/07/2024** : METROPOLE TROYENNE FC – NANCY LORRAINE AS 2 – REIMS STE ANNE

En raison des 3 descentes de clubs du GRAND EST de NATIONAL 3 en REGIONAL 1, il est fait application des modalités des montées et des descentes R1, R2 et R3 ci-dessous :

	3 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	1 accession (barrage entre les 1ers des 3 groupes)	Les 3 derniers de chaque groupe
R2	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et le moins bon 10 ^{ème} des 6 groupes de 12 équipes
R3	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers des 12 groupes de 12 + les 3 derniers des 2 groupes de 13 + le moins bon 10 ^{ème} de tous les groupes

• REGIONAL 1

Suite aux repêchages de RAON L'ETAPE US et STRASBOURG ALSACE RC 2 en NATIONAL 3, la CRC acte les repêchages en REGIONAL 1 :

- GANDRANGE ES
- PAGNY SUR MOSELLE AS

Classement des équipes classées 12^e

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	GANDRANGE ES	16	
2	PAGNY SUR MOSELLE AS	15	
3	MOLSHEIM ERNOLSHEIM ES	10	

• **REGIONAL 2**

Suite aux repêchages de GANDRANGE ES et de PAGNY SUR MOSELLE AS en REGIONAL 1, la CRC acte les repêchages en REGIONAL 2 :

- MULHOUSE MOULODIA
- DRUSENHEIM FC

Classement des équipes classées 10^e des groupes de 12

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	ASFELD AS	15	
2	ST GEOSMES	12	-46
3	NOUSSEVILLER US	12	-93
4	BERRWILLER AS (déjà repêché)	11	-26
5	SARREBOURG FC (déjà repêché)	11	-61
6	MULHOUSE MOULODIA	6	

Classement des équipes classées 11^e (METROPOLE TROYENNE FC 2 ne pouvant être repêchée)

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	DRUSENHEIM FC	14	-46
2	AVIERES ES	12	-93
3	AVIZE GRAUVES US	9	-26
4	US YUTZ	7	

• **REGIONAL 3**

Suite aux repêchages de MULHOUSE MOULODIA et DRUSENHEIM FC en REGIONAL 2, la CRC acte les repêchages en REGIONAL 3 :

- ROUFFACH FC
- DANNEMARIE RC

Classement des équipes classées 11^e de tous les groupes

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	ROUFFACH FC	16	
2	DANNEMARIE RC	15	
3	NOUSSEVILLER 2 US	14	
4	LE THEUX FC	12	
5	FISMES ARDRE VESLE US	10	
6	HADOL DOUNOUX FC	9	-41
7	SELESTAT SC	9	-42
8	MOTHERN FC	9	-58
9	ROMBAS UL	9	-64
10	VAUDOISE JS	9	-82
11	OBERMODERN 2 FC	9	-94
12	SUD CHAMPAGNE FC	6	
13	LAXOU SAPINIERE AF	5	
14	MAGNY 2 RS	4	

Décision District Meurthe et Moselle

La CRC prend acte du document des obligations jeunes du District Meurthe-et-Moselle en date du 30/06/2024 décidant le retrait de 3 points pour la saison 2024-2025 pour les équipes n'étant pas en règle vis-à-vis de ces obligations. La CRC confirme cette sanction pour l'équipe de DIEULOUARD, évoluant en REGIONAL 3, qui sera appliquée avant la première journée de championnat

Championnats Jeunes

- **U16 REGIONAL 2**

Acte le retrait de SARREBOURG FC suite au courriel réceptionné le 15/07.

Repêchage en U15 R2 de NANCY PICHON MJC.

- **U17 REGIONAL 2**

Acte le retrait de CHAMPAGNE ACADEMY FC suite au courriel réceptionné le 14/07.

Ce qui entraîne réglementairement le glissement complémentaire d'une équipe U16R2 parmi celles classées à la 8^{ème} place (groupe A et B)

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	THAON ES (<i>déjà repêché</i>)	8	
2	BOULAY CA	7	

Repêchage en U16 R2 de BOULAY CA.

- **U19 REGIONAL 1**

Acte le retrait de GANDRANGE ES suite au courriel réceptionné le 13/07.

Championnats U18 Féminins

- **U18 REGIONAL 1**

Acte le retrait de ALGRANGE AS suite au courriel réceptionné le 12/07.

Classement des équipes classées 2^e des groupes de U18 R2F Elite

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	BAR LE DUC FC (<i>déjà repêché</i>)	24	
2	MULHOUSE VICTORIA	19	

Accession supplémentaire : MULHOUSE VICTORIA

***Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées
suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des
procédures en cours***

– Procédure d'appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex** ou à l'adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN